



Information aux familles,

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.
Au collège Omeba TOBO, l'exercice est programmé le **mardi 19 mai au matin**

Vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Merci de les respecter.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

La Direction CLG Omeba TOBO

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONNES RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE : Guyane... 100... 92
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
Radio... Reys... 101... 1

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les lignes libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Source BO N°3 du 30.5 2002